

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	République Française REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 29 mai 2026	<u>L'an deux mil vingt-six, le cinq juin</u> Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. BRIEND Stéphane, Maire Présents : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET - K SOYEZ - G DARCEL - C REUX - B FAURE - A KERBOULL - G BETIN - Y QUINTIN - O LE ROUX - C MALAPERT - J BOURHY - K BERTHELOT - D HARZO - N LE NEÛN Absents excusés ayant donné pouvoir : - E LANDIN donne pouvoir à M HAICAULT - G LE GALES donne pouvoir à A KERBOULL - S DUVAL THOMAS donne pouvoir à S BRIEND - C MORIN donne pouvoir à PY BOILLET - N JAFFRELOT donne pouvoir à N LE NEÛN - C LEBRAS donne pouvoir à O COLLIOU - F SCHMIDT donne pouvoir à K SOYEZ - G COLLET donne pouvoir à G DARCEL Absent : - Y GILLET Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - J BOURHY a été désigné secrétaire de séance. Ouverture de séance à 17h15 Envoyé en préfecture le 09/06/2026 Reçu en préfecture le 09/06/2026 Publié le 9/06/2026 ID : 022-212201768-20260605-2026_07_AG1-DE

Délibération n°2026 - 07 – AG 1

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Présentation :

Vu le code électoral,

Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire, à savoir pour la commune de Plédran, 15 délégués et 5 suppléants.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral sénatorial ;

Considérant que cette désignation doit être effectuée au scrutin secret conformément aux dispositions du Code électoral ;

Les élections sénatoriales se tiendront le 27 septembre 2026. Elles permettent à un collège électoral d'élire les sénateurs pour un mandat de 6 ans renouvelable. Trois sièges sont à pourvoir dans les Côtes d'Armor.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément sur une même liste, paritaire, suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Une seule liste a été proposée lors de la séance du 5 juin :

DÉLÉGUÉS

- Stéphane BRIEND
- Michelle HAICAULT
- Olivier COLLIOU
- Eveline LANDIN
- Pierre-Yves BOILLET
- Josiane COLLEU
- Gaëtan JEHANNO
- Karine SOYEZ
- Jonathan NABET
- Cécile REUX
- Gilles DARCEL
- Céline LEBRAS
- Bertrand FAURE
- Annie KERBOULL
- Nicolas LE NEÛN

SUPPLÉANTS

- Sandra DUVAL THOMAS
- Guélor COLLET
- Guylaine LE GALES
- Guillaume BETIN
- Noémie JAFFRELOT

Ont obtenu :

Liste Stéphane BRIEND : vingt-huit (28) voix

La liste présentée par Monsieur Stéphane BRIEND, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués et suppléants pour les élections sénatoriales :

DÉLÉGUÉS

- Stéphane BRIEND
- Michelle HAICAULT
- Olivier COLLIOU
- Eveline LANDIN
- Pierre-Yves BOILLET
- Josiane COLLEU
- Gaëtan JEHANNO
- Karine SOYEZ
- Jonathan NABET
- Cécile REUX
- Gilles DARCEL
- Céline LEBRAS
- Bertrand FAURE
- Annie KERBOULL
- Nicolas LE NEÜN

SUPPLÉANTS

- Sandra DUVAL THOMAS
- Guélor COLLET
- Guylaine LE GALES
- Guillaume BETIN
- Noémie JAFFRELOT

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des résultats de l'élection des délégués et suppléants figurant au procès-verbal établi lors de la séance du 5 juin 2026 ;

- **ARRÊTE** la liste des délégués et suppléants désignés pour participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Plédran, le 5 juin 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND



Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le **9/06/2026**

ID : 022-212201768-20260605-2026_07_AG1-DE

COMMUNE : PLEDRAN

Communes de 1 000 habitants et plus

Annexe au procès-verbal

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS
EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1 / 1¹

annexée au procès-verbal des opérations électorales

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 9/06/2026
ID : 022-212201768-20260605-2026_07_AG1-DE

Nom et prénom de l'élu(e)	Liste sur laquelle il/elle figurait	Mandat de l'élu(e) ²
M Stéphane BRIEND	Liste Stéphane BRIEND	DÉLÉGUÉ
M me Michelle HAICAULT	Liste Stéphane BRIEND	DÉLÉGUÉE
M Olivier COLLIOU	Liste Stéphane BRIEND	DÉLÉGUÉ
M me Eveline LANDIN	Liste Stéphane BRIEND	DÉLÉGUÉE
M Pierre-Yves BOILLET	Liste Stéphane BRIEND	DÉLÉGUÉ
M me Josiane COLLEU	Liste Stéphane BRIEND	DÉLÉGUÉE
M Gaëtan JEHANNO	Liste Stéphane BRIEND	DÉLÉGUÉ
M me Karine SOYEZ	Liste Stéphane BRIEND	DÉLÉGUÉE
M Jonathan NABET	Liste Stéphane BRIEND	DÉLÉGUÉ
M me Cécile REUX	Liste Stéphane BRIEND	DÉLÉGUÉE
M Gilles DARCEL	Liste Stéphane BRIEND	DÉLÉGUÉ
M me Céline LEBRAS	Liste Stéphane BRIEND	DÉLÉGUÉE
M Bertrand FAURE	Liste Stéphane BRIEND	DÉLÉGUÉ
M me Annie KERBOULL	Liste Stéphane BRIEND	DÉLÉGUÉE
M Nicolas LE NEÛN	Liste Stéphane BRIEND	DÉLÉGUÉ
M me Sandra DUVAL THOMAS	Liste Stéphane BRIEND	SUPPLÉANTE
M Guélor COLLET	Liste Stéphane BRIEND	SUPPLÉANT
M me Guylaine LE GALES	Liste Stéphane BRIEND	SUPPLÉANTE
M Guillaume BETIN	Liste Stéphane BRIEND	SUPPLÉANT
M Noémie JAFFRELOT	Liste Stéphane BRIEND	SUPPLÉANTE
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	

Fait à PLEDRAN, le 5 JUIN 2026

Le maire (ou son remplaçant),

Les membres du bureau,

Le secrétaire,

¹ Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus. Les élus sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation.

² Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué supplémentaire ou d'un suppléant.

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	République Française REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 29 mai 2026	<i>L'an deux mil vingt-six, le cinq juin</i> Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. BRIEND Stéphane, Maire Présents : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET - K SOYEZ - G DARCEL - C REUX - B FAURE - A KERBOULL - G BETIN - Y QUINTIN - O LE ROUX - C MALAPERT - J BOURHY - K BERTHELOT - D HARZO - N LE NEÛN Absents excusés ayant donné pouvoir : - E LANDIN donne pouvoir à M HAICAULT - G LE GALES donne pouvoir à A KERBOULL - S DUVAL THOMAS donne pouvoir à S BRIEND - C MORIN donne pouvoir à PY BOILLET - N JAFFRELOT donne pouvoir à N LE NEÛN - C LEBRAS donne pouvoir à O COLLIOU - F SCHMIDT donne pouvoir à K SOYEZ - G COLLET donne pouvoir à G DARCEL Absent : - Y GILLET Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - J BOURHY a été désigné secrétaire de séance. Ouverture de séance à 17h15 Envoyé en préfecture le 09/06/2026 Reçu en préfecture le 09/06/2026 Publié le 9/06/2026 ID : 022-212201768-20260605-2026_07_ENF1-DE

Délibération n°2026 - 07 - ENF 1

TARIFS DES SERVICES ENFANCE JEUNESSE 2026-2027

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2026-06-ENF 1

Présentation :

Les tarifs du service Enfance-Jeunesse dépendent du quotient familial conformément aux attentes de la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour les allocataires CAF, le quotient familial (QF) est obtenu à partir du service de consultation du dossier allocataire par les particuliers (CDAP) qui effectue les mises à jour des situations.

Pour les non-allocataires CAF, la famille doit fournir le dernier avis d'imposition et une attestation de QF délivrée par l'organisme d'habilitation précisant également le montant des prestations familiales perçues.

La famille doit signaler à la CAF ou à son organisme d'affiliation ainsi qu'à la mairie tout changement (perte d'emploi, accident de la vie, naissance...) pour avoir une mise à jour de sa situation. Il n'y aura pas de rétroaction.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse et Vie scolaire du 21 avril 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 5 mai 2026,

Il est proposé une augmentation de 2 % sur l'ensemble des tarifs du service Enfance Jeunesse.

TARIFICATION DE L'ANIMATION ENFANCE 2026-2027

1 – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS RIBAMBELLE, TROUBADOURS ET P'TITS LOUPS

(mercredis et petites vacances)

Quotient familial \ Accueil extrascolaire	Journée	Demi-journée sans repas
QF < 300 €	6,49 €	2,49 €
300,01 < QF < 500 €	6,81 €	2,61 €
500,01 < QF < 790 €	8,40 €	3,63 €
790,01 < QF < 990 €	10,00 €	4,77 €
990,01 < QF < 1 190 €	11,59 €	5,78 €
1190,01 < QF < 1 400 €	13,18 €	6,81 €
QF > 1 400,01 €	14,77 €	7,95 €
Extérieur	27,05 €	16,23 €

2- ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS RIBAMBELLE, TROUBADOURS ET P'TITS LOUPS

(juillet et août)

Quotient \ Accueil	Tarif semaine 4 jours	Tarif semaine 5 jours
QF < 300 €	26,23 €	32,78 €
300,01 < QF < 500 €	27,54 €	34,43 €
500,01 < QF < 790 €	33,97 €	42,45 €
790,01 < QF < 990 €	40,39 €	50,49 €
990,01 < QF < 1190 €	46,81 €	58,46 €
1190,01 < QF < 1400 €	53,24 €	66,56 €
QF > 1400,01 €	59,72 €	74,59 €
Extérieur	109,28 €	136,60 €

3 – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Quotient \ Accueil périscolaire	Matin	Soir	Matin et soir d'une même journée	Extension 7h00 - 7h30 ou 18h30 - 19h00
QF < 300 €	1,01 €	1,83 €	2,24 €	0,40 €
300,01 < QF < 500 €	1,01 €	1,83 €	2,24 €	0,40 €
500,01 < QF < 790 €	1,05 €	1,91 €	2,37 €	0,43 €
790,01 < QF < 990 €	1,05 €	1,91 €	2,37 €	0,43 €
990,01 < QF < 1190 €	1,24 €	2,21 €	2,76 €	0,59 €
1190,01 < QF < 1400 €	1,24 €	2,21 €	2,76 €	0,59 €
QF > 1400,01 €	1,31 €	2,33 €	2,91 €	0,64 €

Conditions particulières :

Le QF > 1400 € s'applique également aux enfants non plédranais scolarisés dans une école plédranaise, aux enfants du personnel de la commune ne résidant pas à Plédran et en cas de non-présentation des justificatifs par une famille plédranaise.

4 – MAJORATIONS

Retard	Présence sans réservation ou absence non prévenue		Non-respect des horaires d'activité (plages obligatoires : 9h30-11h45 / 13h45-16h45)
	Accueil périscolaire	Accueil extrascolaire	
5 € par tranche de 5 minutes	Réservation + 5 €	Réservation + 5 € la demi-journée ou + 10 € la journée	Sur indication du Directeur + 5 €

TARIFICATION DE L'ESPACE JEUNES 2026-2027

L'Espace Jeunes est un accueil collectif de mineurs destiné aux jeunes entre 11 et 17 ans. Cet accueil de loisirs fonctionne sous forme d'adhésion ainsi, les jeunes adhérents au centre peuvent bénéficier d'activités (sportives, culturelles, de loisirs, stages culturels ou sportifs, et mini-camps) à tarif préférentiel.

Adhésion année scolaire 2026-2027 :

Adhésion obligatoire pour l'inscription à l'espace-jeunes, donnant l'accès à la structure sur l'ensemble des petites vacances scolaires ainsi que le mercredi et les jours d'ouverture en semaine donnant droit à une remise de 50 % sur le coût des activités sauf mini-camps. Le repas n'est pas inclus dans ce tarif et est facturé indépendamment.

<i>mois d'inscription</i> <i>Quotient familial</i>	INSCRIPTION SEPTEMBRE : 10 MOIS	INSCRIPTION EN OCTOBRE : 9 MOIS	INSCRIPTION EN NOVEMBRE : 8 MOIS	INSCRIPTION EN DÉCEMBRE : 7 MOIS	INSCRIPTION EN JANVIER : 6 MOIS
QF ≤ 300 €	15,61 €	14,05 €	12,48 €	10,92 €	9,36 €
300,01 ≤ QF ≤ 500 €					
500,01 ≤ QF ≤ 790 €	20,81 €	18,73 €	16,65 €	14,57 €	12,48 €
790,01 ≤ QF ≤ 990 €					
990,01 ≤ QF ≤ 1 190 €	26,01 €	23,41 €	20,81 €	18,21 €	15,61 €
1190,01 ≤ QF ≤ 1 400 €					
QF ≥ 1 401,01 €	31,21 €	28,09 €	24,97 €	21,85 €	18,73 €
EXTERIEUR	52,02 €	46,82 €	41,62 €	36,41€	31,21 €

<i>mois d'inscription</i> <i>Quotient familial</i>	INSCRIPTION EN FÉVRIER : 5 MOIS	INSCRIPTION EN MARS : 4 MOIS	INSCRIPTION EN AVRIL : 3 MOIS	INSCRIPTION EN MAI : 2 MOIS	INSCRIPTION EN JUIN : 1 MOIS
QF ≤ 300 €	7,80 €	6,24 €	4,68 €	3,12 €	1,56 €
300,01 ≤ QF ≤ 500 €					
500,01 ≤ QF ≤ 790 €	10,40 €	8,32 €	6,24 €	4,16 €	2,08 €
790,01 ≤ QF ≤ 990 €					
990,01 ≤ QF ≤ 1 190 €	13,01 €	10,40 €	7,80 €	5,20 €	2,60 €
1190,01 ≤ QF ≤ 1 400 €					
QF ≥ 1 401,01 €	15,61 €	12,48 €	9,36 €	6,24 €	3,12 €
EXTERIEUR	26,01€	20,81 €	15,61 €	10,40 €	5,20 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 9/06/2026

ID : 022-212201768-20260605-2026_07_ENF1-DE

Adhésion été 2026 :

<i>Quotient familial</i> \ <i>Été jeunes</i>	Adhésion
QF ≤ 300 €	21,64 €
300,01 ≤ QF ≤ 500 €	24,35€
500,01 ≤ QF ≤ 790 €	27,05 €
790,01 ≤ QF ≤ 990 €	29,75 €
990,01 ≤ QF ≤ 1 190 €	32,46 €
1190,01 ≤ QF ≤ 1 400 €	35,17 €
QF ≥ 1 401,01 €	37,87 €
Extérieur	75,75 €

Activités sportives, culturelles, de loisirs, stages culturels ou sportifs :

Les activités proposées dans le cadre de l'Espace Jeunes seront refacturées à hauteur de 50 % du coût initial, tout au long de l'année (été compris). Un état détaillé des activités mentionnant le coût initial et le coût refacturé à l'adhérent sera transmis à la trésorerie à l'appui de la facture.

Mini-camps toute l'année (été compris) :

Les tarifs applicables sont en fonction du Quotient familial (QF)

<i>Quotient familial</i> \ <i>Espace jeunes</i>	Mini-camps (pourcentage appliqué sur le coût initial)
QF < 300 €	50 %
300,01 < QF < 500 €	50 %
500,01 < QF < 790 €	60 %
790,01 < QF < 990 €	60 %
990,01 < QF < 1 190 €	70 %
1190,01 < QF < 1 400 €	80 %
QF > 1 400,01 €	90 %
Extérieur	100 %

Conditions particulières :

Le QF > 1400 € s'applique également aux enfants non plédranais scolarisés dans une école plédranaise, aux enfants du personnel de la commune ne résidant pas à Plédran et en cas de non-présentation des justificatifs par une famille plédranaise.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- **ADOpte** les tarifs proposés dans les tableaux ci-dessus pour les services Enfance Jeunesse 2026-2027.

Votes : « pour » = 26, « abstentions » = 2 (N Jaffrelot, N Le Neün)

Plédran, le 8 juin 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

